



7 avril 2014

## **Une nouvelle solution pour postuler en ligne**

Au cours des dernières semaines, les ressources humaines de l'entreprise ont présenté à vos représentants provinciaux leur nouvelle solution pour recruter et postuler en ligne, annoncée par l'entreprise le 2 avril dernier. Nous croyons qu'il s'agit d'un changement positif et que le nouveau système pourrait faciliter le processus, notamment grâce aux alertes-emplois, à l'enregistrement de votre profil et à la possibilité de suivre l'état d'avancement de vos candidatures.

Lors des présentations, vos représentants ont pu émettre leurs commentaires et réserves, principalement en ce qui concerne les listes de rappel pour s'assurer que les conventions collectives sont bien respectées. Comme pour tout nouveau système, des correctifs risquent d'être nécessaires à court et moyen terme. Nous comptons sur vous pour prévenir votre représentant syndical de toute anomalie ou difficulté rencontrée afin de nous assurer que tout se déroule pour le mieux.

### **Au 4250**

Le nouveau système permettra entre autres, à compter de juin, d'appliquer une des nouvelles clauses de la convention collective permettant aux employés temporaires licenciés d'avoir accès aux affichages internes durant 2 ans et une priorité d'embauche avant les candidats externes, pour autant qu'ils aient été à l'emploi durant 6 mois. Une lettre leur sera acheminée prochainement par l'employeur pour les prévenir de la procédure et leur donner accès à distance.